

# DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

ANNÉE 2018 – 2019



**bybus**  
La meilleure  
façon de bouger...

RÉSEAU URBAIN DU SIVU DE BAYEUX ET DES COMMUNES ASSOCIÉES  
BAYEUX • MONCEAUX-EN-BESSIN • SAINT-LOUP-HORS • SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES  
SAINT-VIGOR-LE-GRAND • VAUCELLES

Date limite de réponse :  
**31 juillet 2018**

**bybus**  
La meilleure  
façon de bouger...

RÉSEAU URBAIN DU SIVU DE BAYEUX ET DES COMMUNES ASSOCIÉES  
BAYEUX • MONCEAUX-EN-BESSIN • SAINT-LOUP-HORS • SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES  
SAINT-VIGOR-LE-GRAND • VAUCELLES

## RÈGLES ET UTILISATION DE LA CARTE

- **Pour bénéficier de la carte**, l'élève doit être domicilié à plus de 2.5 kilomètres de son établissement de secteur, selon le chemin piétonnier le plus court (périmètre de prise en charge défini par l'autorité organisatrice compétente). Les circuits et les horaires sont aménagés en fonction des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements de secteur. L'établissement scolaire public ou privé sous contrat doit relever de l'Éducation Nationale ou de l'Enseignement Agricole.
- **Pour les externes et les demi-pensionnaires**, la carte donne droit à un aller le matin avant 10h et un retour le soir après 15h par jour de classe (sauf le mercredi après 12h) du calendrier officiel de l'Éducation Nationale, entre le domicile et l'établissement scolaire.
- En cas de **perte ou de détérioration**, un duplicata sera délivré moyennant une **nouvelle photo** et une participation de **8,60€**. Dans l'attente du duplicata, l'élève sera redevable du prix du ticket à chaque montée dans les véhicules jusqu'à la réception de sa carte.

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Question :** La date limite de réponse était le 31 juillet, j'ai oublié de renvoyer mon dossier, ma demande sera-t-elle traitée ?

**Réponse :** Votre demande ne sera plus traitée en priorité et donnera lieu à une majoration de 10 % de la participation familiale, soit 8,60 €. Si votre enfant n'a pas reçu sa carte avant la rentrée, il sera redevable du prix du ticket à chaque montée dans les véhicules jusqu'à réception ou mise à jour de sa carte.

**Question :** La date limite de réponse était le 31 juillet, j'ai renvoyé mon dossier mais je n'ai pas reçu la carte ou sa confirmation.

**Réponse :** Si vous n'avez rien reçu avant le 26 août, merci de nous contacter par téléphone au **09 70 83 00 14**.

Nous vérifierons la date de réception de votre dossier et son avancée.

**Question :** Mon dossier n'ouvre pas de droits à la carte scolaire, que puis-je faire ?

**Réponse :** Nous vous informerons par courrier si vous ne pouvez pas obtenir la carte scolaire. Vous pourrez alors souscrire un abonnement commercial du réseau de transport Bybus. Nous vous invitons à vous renseigner auprès du point d'accueil de Bayeux, place de la gare.

## RÈGLES DE VOYAGE

- Tout élève montant dans le bus/car doit être en possession de sa carte de transport et doit **impérativement la présenter au conducteur**.
- L'absence de titre de transport valide ou la non présentation du titre de transport expose à une amende au tarif en vigueur sur le réseau utilisé.
- Le comportement incorrect ou la mise en danger des autres enfants expose à des sanctions (de l'avertissement à l'exclusion définitive) qui seront prises par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).
- La dégradation du matériel (vitres, sièges,..) expose à des sanctions prises par le SIVU. Le financement de la remise en état sera demandé.
- Chaque élève doit respecter le règlement voyageur du réseau emprunté.
- Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage (loi du 11 octobre 2010).

NE PAS REMPLIR (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATEUR)

N° SCOLAIRE :

# DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

ANNÉE 2018 - 2019



PHOTO OBLIGATOIRE format 4,5 x 3,5 cm

Collez ici votre photo d'identité : Couleur / Originale / Récente. Photocopie et scan non autorisés. Votre photo pourra être conservée sous forme électronique pendant 8 ans. Afin de permettre une nouvelle fabrication de votre carte si nécessaire.

Si vous y êtes opposé, veuillez cocher la case ci-contre.

## ÉLÈVE

Nom MAJUSCULES

Prénom MAJUSCULES

Sexe  MASCULIN  FÉMININ

Date de naissance

J'indique mon numéro de téléphone portable, je recevrai des informations commerciales ainsi que les événements pouvant intervenir sur ma ligne (perturbations...).

## REPRÉSENTANT LÉGAL ou ASSISTANT FAMILIAL

CIVILITÉ  Mme. ET/OU  M.

Nom MAJUSCULES

Prénom MAJUSCULES

Adresse

Commune

CODE POSTAL Commune nouvelle

PORTABLE

Email

Je refuse de recevoir par voie postale les informations commerciales ou de tout autre service analogue.

## SI GARDE ALTERNÉE, INDIQUER LES COORDONNÉES DU 2<sup>ND</sup> PARENT

CIVILITÉ  Mme. ET/OU  M.

Nom MAJUSCULES

Prénom MAJUSCULES

Adresse

Commune

CODE POSTAL Commune nouvelle

PORTABLE

Email

## SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE 2018/19

Nom de l'établissement fréquenté

Commune de l'établissement :

Régime scolaire

EXTERNE  DEMI-PENSION

### ÉTABLISSEMENT

Collège  
 EIP  ULIS  SEGPA

Lycée

CAP (Non rémunéré)

APPRENTISSAGE (Moins de 18 ans)

### CLASSE

6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup> découverte  2<sup>nd</sup>e  1<sup>ère</sup>  Terminale

1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année

Mention Complémentaire (préciser la spécialité) :

OUI

ATTENTION ! TOUT DOSSIER INCOMPLET ET / OU NON SIGNÉ VOUS SERA RETOURNÉ

## PIÈCES À FOURNIR

- Une photo originale non scannée (format 3.5 X 4.5 cm) avec au dos nom et prénom de l'élève
- 1 justificatif de domicile par dossier
- Paiement (voir verso)

Si garde alternée, fournir en plus :

- attestation sur l'honneur signée des deux parents
- justificatif de domicile pour chaque parent

# PAIEMENT ET ENVOI DU DOSSIER

## • ATTENTION !

- Tout paiement est dû à l'année.
- Un paiement distinct est nécessaire pour chaque dossier.
- Seule l'étude du dossier validera la délivrance de la carte scolaire.  
En cas de refus, votre règlement vous sera retourné.

VOUS POUVEZ RÉGLER LA PARTICIPATION FAMILIALE :

86€ par chèque à l'ordre de **Keolis** et l'envoyer à :

Keolis pôle cartes scolaires  
CS 80127 - 14128 Mondeville Cedex  
Tél. : 09 70 83 00 14 du lundi au samedi de 7h00 à 20h00  
sans interruption.

Ou

le déposer à l'agence commerciale  
**Bus Verts / Bybus**  
place de la gare - 14400 Bayeux

## LA GRATUITÉ S'APPLIQUE :

À partir du 3<sup>ème</sup> enfant

J'indique ci-contre pour chacun des 2 enfants s'étant acquittés de la participation familiale :

1<sup>er</sup> enfant : NOM ..... PRÉNOM .....

Dossier renvoyé à .....

2<sup>nd</sup> enfant : NOM ..... PRÉNOM .....

Dossier renvoyé à .....

Je soussigné(e) (NOM ET PRÉNOM) .....

Reconnais avoir pris connaissance des règles fondamentales du transport scolaire et de bonne conduite et m'engage à les faire respecter faute de quoi je me sais exposé à des sanctions. Je m'engage sur l'honneur à ce que l'élève prenne le bus quotidiennement et à faire respecter le règlement et la discipline.

«Lu et approuvé» le :

Signature du représentant légal (ou de l'élève majeur) :

Date limite de réponse :  
**31 juillet 2018**

**ATTENTION ! TOUT DOSSIER INCOMPLET ET / OU NON SIGNÉ VOUS SERA RETOURNÉ**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion client. Les destinataires des données sont les services administratifs de Keolis Calvados. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Keolis Calvados : 02 31 35 59 00 - cil@busverts.fr